

Si la femme était affectée d'un catarrhe utérin ou vaginal très abondant, on devrait différer l'emploi des pessaires jusqu'à ce que cet état pathologique fût dissipé ou considérablement amendé; car la présence de ces instruments dans le vagin, ne pourrait qu'augmenter le mal. On ne ferait en cela que suivre ce précepte donné par *Boyer* qui dit dans son *traité de maladies chirurgicales*, tome X, qu'on ne doit employer le pessaire qu'autant que le col de la matrice n'est ni engorgé ni douloureux, et qu'on a la certitude que les symptômes que la malade éprouve, dépendent du déplacement de l'utérus et non de l'engorgement et de l'allongement de son col.

ACCIDENTS QUI PEUVENT RÉSULTER DE LA PRÉSENCE DES PESSAIRES DANS LE VAGIN.

Quels que soient les pessaires dont on ait fait l'application, ils déterminent toujours une irritation plus ou moins vive. La pression presque inévitable qu'ils exercent sur les organes contenus dans la cavité pelvienne s'oppose aux fonctions de ces organes, surtout à la défécation et à l'expulsion des urines. Souvent la gêne et les douleurs insupportables qui résultent de leur présence dans le vagin, se propagent vers les lombes et les aines, et donnent lieu à des engourdissements des membres abdominaux.

Les femmes qui font usage d'un pessaire, sans

avoir tous les soins de propreté qu'exige leur position, voient souvent se déclarer des accidents fâcheux; parce que par un séjour trop prolongé, la surface de l'instrument s'altère, se corrode ou se recouvre d'incrustations calcaires (1); en devenant ainsi une cause d'irritation permanente, ils déterminent l'inflammation, et l'altération des tissus qui donnent naissance à des végétations purulentes qui exhalent une odeur repoussante. La sécrétion muqueuse étant augmentée, éprouve une vitalité exa-

(1) Le 25 mars 1832, nous avons été appelé auprès de madame la baronne de Carl^{***}, âgée alors de 75 ans, qui croyait, ainsi que toute sa famille, être affectée d'un cancer de la matrice; ce qui semblait justifier d'abord ce fâcheux diagnostic, c'est que madame de Carl^{***} éprouvait des douleurs intolérables et accompagnées d'un écoulement vaginal aussi fétide qu'abondant. Au lieu de trouver une tumeur cancéreuse, ainsi que le docteur B^{***} l'avait déclaré, nous constatâmes par le toucher, la présence d'un pessaire rond, à ouverture centrale qui était recouvert d'une épaisse couche d'incrustations calcaires et qui avait été appliqué à Vienne, en Autriche, lors du dernier accouchement de madame Carl^{***}, c'est-à-dire depuis au moins trente ans. Cet instrument, à peine déformé, n'ayant pendant très long-temps causé aucune douleur, avait été si bien oublié, que madame la baronne de Carl^{***} ne voulût croire à sa présence, que lorsque nous le lui eûmes montré, après en avoir fait l'extraction en introduisant un doigt dans son ouverture centrale. Pour combattre la douleur et l'inflammation, nous prescrivîmes des bains, des injections émollientes et chlorurées, des lavements adoucissants et narcotiques; depuis cette époque la santé de madame de Carl^{***} ne s'est pas démentie, et son prolapsus ne s'est plus manifesté, quoique nous ayons fait suspendre l'usage d'un pessaire.

gérée qui développe et produit ces sortes de végétations dont le nombre et la quantité remplissent non seulement le vagin, mais recouvrent le pessaire et le dérobent quelquefois complètement au toucher. *Désormeaux*, le père du professeur dont la science déplore la perte récente, fut obligé d'exciser un grand nombre de végétations avant d'enlever un pessaire qui avait perforé la vessie et le rectum. M. le professeur *J. Cloquet*, appelé en consultation auprès d'une femme que l'on traitait pour un cancer du vagin, trouva ce canal rempli de végétations fongueuses. S'étant décidé à faire l'excision de ces productions morbides, il reconnut la présence d'un pessaire et en fit l'extraction. Cet instrument, qui avait été oublié depuis dix ans, était complètement recouvert par les fongosités et revêtu d'une couche d'incrustations calcaires. (Acad. de méd., 29 juin 1826.)

Lorsque l'ouverture centrale des pessaires principalement les ronds, les ovales, ceux qui sont à cuvettes et à anneaux, présente un trop grand diamètre, le col de la matrice est exposé, comme on l'a déjà vu, à s'y engager peu à peu et s'y étrangler au point de donner naissance à des accidents très graves.

Les Annales de Médecine d'Oltembourg du mois d'octobre 1806 et *la Bibliothèque Médicale* (tome 17. p. 269, parle d'une jeune Hollandaise non mariée, qui, étant atteinte d'un prolapsus utérin, fit usage d'un pessaire annulaire en ivoire dont l'ouverture trop

grande donna lieu à un étranglement de la matrice présentant au dehors une tumeur presque aussi considérable que la tête d'un fœtus à terme. Comme la malade éprouvait des douleurs atroces, on tenta vainement la réduction qui ne put être opérée que lorsqu'on eut scié le pessaire. *Augustin Roux* (*Journ. de méd. et de chirurg.*, janvier 1775) rapporte qu'on fut obligé d'employer le forceps pour extraire un pessaire de cette espèce.

Un autre accident extrêmement fâcheux qui peut résulter de l'emploi de ces instruments, c'est qu'on les a vus, surtout ceux à bilboquet, user en quelque sorte les parois vaginales et déterminer une perforation du rectum ou de la vessie, ou de ces deux organes à la fois, en donnant lieu à des fistules recto et vésico-vaginales dont les suites sont d'autant plus malheureuses qu'elles se trouvent très souvent au-dessus des ressources de l'art. Ces sortes de perforations peuvent avoir lieu rapidement quand l'inflammation est très-vive; la compression mortifie bientôt les parties qui se gangrènent et laissent se détacher des escarrhes par où l'instrument passe.

Sabatier (1) rapporte que *Camper* communiqua à l'académie de chirurgie une observation où il est dit que la surface d'un pessaire en bilboquet fut trouvée toute diminuée et sa tige contournée. Le même auteur ajoute que les pessaires en ivoire, non

(1) Mémoires de l'académie de chirurgie, tom. III, page 33.